Image not found or type unknown

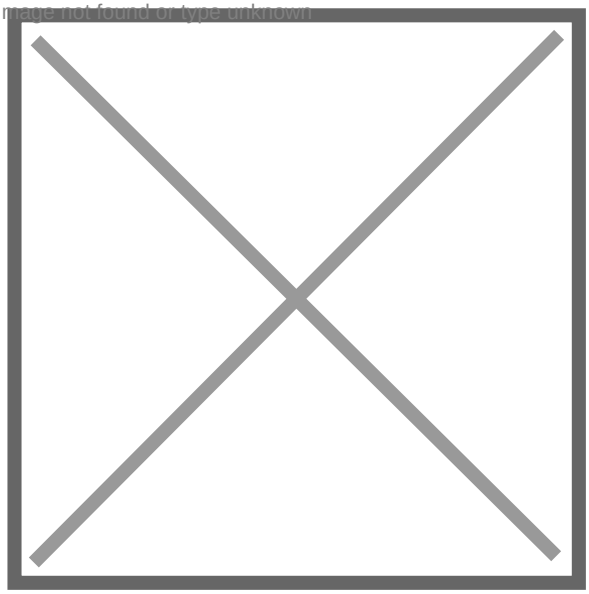

Assurance adi / credit revolving

Par **lou18**, le **06/08/2008** à **08:56**

Bonjour,

J'avais deux crédits revolving dans une Sté bien connue.
En août 2005, je suis tombé en affection longue durée.
Et, fin 2007 en Invalidité.

Depuis 2005, j'ai dans un premier temps eu des difficultés pour honorer mes échéances.
La Sté de crédit a commencé par me téléphoner chaque jours.
Je leur ai dit que j'étai en longue maladie eux, tout ce qu'ils voulaient : « Des sous ».
Je suis donc allez voir l'assistante sociale du quartier, elle était en vacance, c'est sa secrétaire qui m'a reçu et, elle m'a dit « il faut faire un dossier de surendettement ».

Le dossier a été accepté par la BF pour 1 an.

En octobre 2007, mon dossier de surendettement finissait et, la CPAM me déclarait Invalide 2eme catégorie.

C'est à ce moment que j'ai su que les assurances décès prenaient aussi en charge l'invalidité ainsi que les longues maladies.

J'ai donc fait une saisine de M. le juge de l'Exécution.
En date du 3 avril 2008, M. le juge à écarté mes créances pour le non-respect de la part de la Sté de crédit à l'assurance ADI.

Mais, la Sté de crédit, depuis cette date, ne cesse de me harceler, de me menacer et a transmis mon dossier à leur huissier, qui commence à me téléphoner chaque jours.

Par **Marion2**, le **06/08/2008** à **13:34**

Vous faites parvenir à l'huissier copie de la décision du Juge.
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés